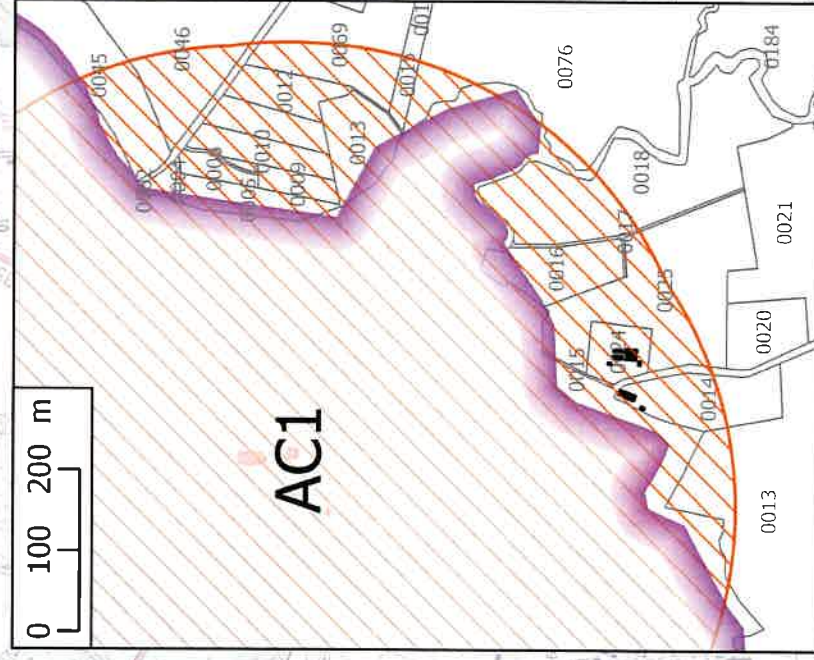


Commune LE MIROIR

Plan des servitudes d'utilité publique



AC1: monuments historiques

AC1: servitudes de protection des monuments historiques

EL11: servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération

I4: servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques(cette servitude s'applique au réseau de distribution bien que non reporté au plan)

I5: servitudes relatives à la construction et exploitation de canalisations de transports de produits chimiques

COURRIER ARRIVE

07 JAN. 2021



S-PREFECTURE DE LOUHA

Le Miroir, le 7 janvier 2021

Le Maire,

Philippe CAVIARD

[Signature]